



Avant de vous livrer ses commentaires, le SNUipp-FSU 21 vous rappelle sa position par rapport aux APC :

- Pour l'essentiel de ce que les enseignant-es nous en disent, ce dispositif des APC n'est **pas satisfaisant en terme de ce qu'on peut y faire**. Elles sont facultatives pour les élèves, elles rallongeraient leur journée de classe et la lisibilité pour les familles n'est pas toujours évidente en termes d'horaires ou de confusion entre les APC et les TAP. S'il s'agit de remédier à la difficulté scolaire, cela se fait en classe ou avec les enseignant-es spécialisé-es des RASED. Les enseignant-es y voient donc peu d'efficacité.

- Aide personnalisée (AP), PPRE, stages de remise à niveau, et maintenant APC...

Depuis une dizaine d'années, les dispositifs visant à l'individualisation des parcours scolaires et se situant à la périphérie de la classe et du temps scolaire se sont multipliés. Sans vraiment d'effets sur les inégalités de réussite scolaire comme le rappelle le dernier rapport du CNESECO. Le récent rapport PISA indique que l'école française est une des plus inégalitaires des pays de l'OCDE et que les écarts de réussite entre les élèves issus des milieux populaires et ceux issus des classes favorisées ont augmenté ces quinze dernières années. Peu de bilans ont été faits suite à la mise en place des AP ou des APC mais plusieurs études soulignent que la difficulté scolaire ne peut se régler en dehors de la classe et en l'absence de personnels spécialisés.

Pour autant, certaines équipes/enseignant-es estiment qu'il y a un bien-fondé à mettre en œuvre ce temps des APC avec les élèves. **Il est donc normal qu'ils-elles s'interrogent sur la meilleure organisation possible au regard des objectifs visés, notamment sur le moment dédié aux APC dans la semaine.**



Nous commentons ci-dessous les réponses données par un Inspecteur de circonscription aux questions des enseignants :

IEN : « Les municipalités et communautés éducatives qui sont retournées à 4 jours ont validé tacitement la fatigabilité de la 5^{ème} matinée pour les élèves. faire revenir les enfants le mercredi matin me semble incohérent avec cette volonté. »

Commentaire du SNUipp-FSU 21 : les équipes qui souhaitent prendre en compte la

fatigue des élèves après une journée de classe de 6 heures ont le droit de le faire. S'agit-il uniquement de faire des heures ? Ou s'agit-il de les faire intelligemment, en prenant en compte la disponibilité des élèves au moment où ces activités sont proposées ? Certes la fatigue des élèves sur 5 jours est réelle, mais faut-il alors systématiquement nier la fatigue des élèves après une journée de 6 heures de classe ? **Il n'est pas interdit d'organiser les APC le mercredi matin.**

IEN : « De plus, les APC sont globalement utilisés pour retravailler les fragilités des élèves en difficultés. Il est probable que ce soit justement ces élèves-là les plus sensibles à la fatigabilité et n'ont pas besoin de revenir le mercredi matin. »

Commentaire du SNUipp-FSU 21 : Alors peuvent-ils vraiment profiter d'une 7ème heure à l'école ? N'est-ce pas incohérent ? Le SNUipp-FSU 21 estime que c'est pendant les 6 heures de classe réglementaires que ces enfants fragiles doivent être aidés... en renforçant les RASED pour qu'ils puissent intervenir dans toutes les écoles et dans tous les niveaux, en réduisant les effectifs de classe. D'autre part, les APC ne sont pas seulement du temps de remédiation, elles peuvent aussi être des activités liées au projet d'école destinées à l'ensemble des élèves.

IEN : « Pour la même raison, trois heures de suite ne me semblent pas pertinentes car elles s'apparentent plus à des stages de remise à niveau qu'à des APC. De plus, cela enlève la souplesse d'interventions courtes et ciblées tout au long de l'année. »

Commentaire du SNUipp-FSU 21 : C'est voir les choses par le petit bout de la lorgnette... Si les équipes souhaitent travailler sur un volet du projet d'école avec des petits groupes d'enfants, il est tout à fait possible d'organiser quelques plages de 3 heures d'affilée pour mener des ateliers spécifiques.

IEN : « Enfin, après un tour d'horizon de différentes circonscriptions, cette proposition d'organisation des APC n'est pas retenue. »

Commentaire du SNUipp-FSU 21 : Après un bref tour d'horizon des problématiques soulevées, le SNUipp-FSU 21 confirme que quelle que soit l'organisation envisagée, elle est forcément source de fatigue supplémentaire pour les élèves... pour un bénéfice quasi-nul le plus souvent !

Malgré tout, le travail de réflexion des équipes pour une organisation « la moins pire » doit être respecté. Aucun texte ne cadre l'organisation des heures d'APC qui est laissée au **libre choix des équipes** (la seule contrainte est la garantie d'une pause méridienne de 1h30 minimum).